

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 5 JUILLET 2021**



Compte rendu affiché le **08 JUL. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 29 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021\_048

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE À  
L'ASSOCIATION DES  
JARDINS PARTAGÉS DE  
CALUIRE ET CUIRE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI

M. THEVENOT (par proc. à Mme MAINAND), M. TAKI (par proc. à Mme WEBANCK), Mme CORRENT (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. FERRIEUX (par proc. à M. GILLARD), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. DEYGAS (par proc. à M. TOLLET), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :  
Mme GARANDEAU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **8/07/21**.....

Identifiant de l'Acte :

**20210705-D2021-048-DE**

Rapport de : Côte TOLLET

L'association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire a été créée le 15 mars 2021. Elle a pour objet de gérer, animer et entretenir, sur des terrains mis à disposition par la Ville, des espaces communs de jardinage mais aussi de convivialité, de

partage et de respect mutuel. Ce sont également des lieux où l'on se forme, où l'on acquiert des savoir-faire et où l'on transmet ses connaissances.

Le premier jardin partagé de l'association a été aménagé au 17 montée des Lilas et est géré par la section « Le Carré d'en Haut ».

L'association porteuse des Jardins Partagés de Caluire et Cuire assure le bon fonctionnement et développement des jardins. Elle se doit, également, de souscrire une assurance pour les jardins, les outils et les sites de compostage.

Afin de soutenir le lancement de cette association et d'encourager le développement de nouveaux jardins partagés, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des Jardins Partagés de Caluire et Cuire ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur le compte 6745 – 823.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE



LE MAIRE  
Philippe COCHET

08 JUL. 2021

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

13/10/21  
36-210-1000-2010100